

**ASSEMBLÉE
NATIONALE**

Dr Jacqueline FRAYSSE
Députée
des Hauts-de-Seine



MAIRIE DE NANTERRE

Patrick JARRY
Maire de Nanterre
Conseiller départemental
des Hauts-de-Seine

Mme Marisol TOURAINE
Ministre de la santé
et des affaires sociales
14 avenue Duquesne
75350 PARIS 07 SP

Réf. : JF/PJ/DB/GM

Nanterre, le 1er février 2017

Madame la ministre,

Nous souhaitons vous alerter sur la situation extrêmement préoccupante de l'hôpital Max Fourestier de Nanterre.

Suite à la décision de l'Agence régionale de santé - à l'encontre du projet médical adopté à l'unanimité par le conseil d'administration en 2013 - de ne pas renouveler l'autorisation d'exercer l'activité de chirurgie en hospitalisation complète ainsi qu'en ambulatoire, alors que pour cette dernière l'autorisation courait jusqu'en 2018, ce service a fermé ses portes le 4 août dernier.

Outre les graves dysfonctionnements constatés dans le suivi de certains patients, jusqu'à entrainer le décès d'au moins l'un d'entre eux, cette décision a accru très fortement le déficit de l'établissement alors que celui-ci avait été réduit de moitié en 3 ans, passant de 15 à 7 millions d'euros. Ainsi, selon les documents budgétaires transmis lors du dernier conseil d'administration, 57% des 12 millions d'euros de déficit prévu cette année sont imputables à la fermeture de la chirurgie.

En décembre dernier, le conseil d'administration a adopté un nouveau projet médical prévoyant le maintien du périmètre d'activité actuel. Or, malgré ce vote unanime, le service de cardiologie est clairement menacé, à son tour, de fermeture.

Le service de cardiologie de l'hôpital Max Fourestier comprend deux secteurs : l'un, d'hospitalisation avec une unité de soins intensifs cardiologiques (USIC) de 6 lits et une unité d'hospitalisation traditionnelle de 21 lits; l'autre, de consultations et d'explorations fonctionnelles non invasives. Le service fonctionne avec 8,4 ETP, dont 4,5 PH, et a réalisé en 2015 1425 séjours (dont 478 en USIC), 5999 journées en hospitalisation traditionnelle (taux d'occupation de 78%), 1507 journées en USIC (taux d'occupation de 75%) et 12 640 actes d'exploration fonctionnelle. Il est équilibré financièrement et ses recettes, en augmentation, représentaient en 2015 23% des recettes de médecine de l'hôpital.

Il s'agit donc d'un service essentiel tant pour la cohérence médicale de l'établissement que pour son équilibre financier. Or, l'ARS, interpellée à plusieurs reprises, refuse de s'engager clairement quant à sa pérennité.

Parallèlement, le directeur du Groupe hospitalier Hôpitaux universitaires Paris Nord Val-de-Seine a affirmé publiquement et à de nombreuses reprises son souhait de transférer le service de cardiologie du CASH de Nanterre à l'hôpital Louis Mourier de Colombes. Des réunions visant à préparer ce transfert vers Colombes ont d'ores et déjà eu lieu sans aucun échange sur ce point avec les équipes de Nanterre.

Outre le fait que cette fermeture ne manquerait pas de creuser davantage le déficit de l'établissement, elle serait surtout catastrophique en termes de santé publique dans un territoire particulièrement vulnérable et sous doté en médecine de ville.

Le départ de la cardiologie, après celui de la pneumologie et de la réanimation en 2015, puis de la chirurgie en 2016, porterait un coup fatal à l'établissement. L'activité de cardiologie constitue en effet, selon l'expression même de la direction et des équipes médicales de l'établissement, « l'épine dorsale » du CASH dans la mesure où elle est indispensable au secteur social comme aux différents services hospitaliers, et notamment aux urgences, à la médecine interne, à l'unité de surveillance continue, à la diabéto-endocrinologie ainsi qu'à la filière de gériatrie aigüe. Les responsables de ces deux derniers services ont ainsi clairement fait savoir l'impossibilité dans laquelle ils se trouveraient de maintenir leur activité en l'absence d'un service de cardiologie sur place.

Par ailleurs, de nouvelles avancées structurelles doivent être prises en considération. Dans le cadre du projet de loi sur le statut de Paris, actuellement en discussion au Parlement, deux amendements ont été adoptés. Le premier, qui transfère au CASH la pleine propriété des terrains et des bâtiments qui l'accueillent, pourrait permettre de regrouper et de rationaliser les activités hospitalières et d'utiliser les emprises ainsi libérées pour ouvrir l'établissement sur la ville tout en développant des programmes immobiliers qui participeront au financement de ces travaux. Le second, qui confie au maire de Nanterre la présidence de son conseil d'administration, en lieu et place du préfet de police de Paris, permet d'inscrire le CASH dans un mode de gouvernance mieux adapté.

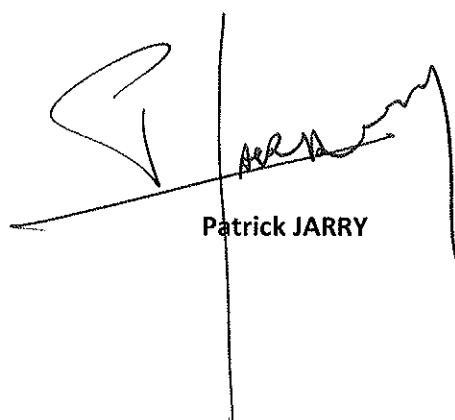
Dans ce nouveau contexte, nous refusons d'autant plus que cet établissement redevienne le lieu de relégation qu'il fut. Nous tenons par ailleurs à attirer votre attention sur les conséquences de telles décisions pour les populations concernées, alors que les indicateurs de santé publique sont déjà préoccupants.

Pour toutes ces raisons, et à l'approche du prochain COPERMO, nous vous demandons de créer les conditions pour que se poursuivent et se développent les activités de cet hôpital public.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions de recevoir, Madame la ministre, l'expression de nos respectueuses salutations.



Jacqueline FRAYSSE



Patrick JARRY